



Comité régional Plan de Relance 17 mars 2021

Plan de relance des agences de l'eau



Pascale Faucher
Directrice territoriale et maritime Seine-Aval

Marine Ruaux Directrice adjointe Maine Loire Océan







Le plan de relance





Dotation de crédits par l'Etat :

- Eau et assainissement 250 M€ pour les 6 agences de l'eau, opérateurs principaux, en 2021 et 2022
 - => 21,1 M€ pour la Normandie (19,9 M€ sur AESN et 1,2 M€ sur AELB)
- Biodiversité 10 M€ pour les 6 agences de l'eau (OFB opérateur principal)
 - => 0,985 M€ pour la Normandie





Les critères de sélection des projets

- des projets de modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de mise aux normes des STEU, de gestion des EP à la source et d'hygiénisation des boues d'épuration;
- ayant un impact environnemental ou sanitaire significatif et se concrétisant par une opération avec emploi de main d'œuvre;
- relevant de domaines prioritaires de la politique de l'eau sur le bassin :
 - o permettant l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau et pour la région lle-de-France, des projets prévus par le plan baignade et particulièrement les travaux structurels pour résoudre les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement;
 - o les projets retenus comme prioritaires pour sécuriser **l'alimentation en eau potable** dans les territoires en **déficit quantitatif** (notamment dans les zones identifiées dans l'état des lieux comme étant en déséquilibre quantitatif ou les zones à risque de rupture d'approvisionnement) en milieu rural (ie hors métropole et communauté urbaine) ;
 - o les projets de **lutte contre les fuites** hors métropole et communautés urbaines;
 - o les projets retenus comme prioritaires dans les PAOT
 - o des projets contractualisés dans les contrats territoriaux « eau et climat »
- suffisamment mûrs pour que les travaux soient engagés en 2021 ou au plus tard en 2022.





Modalités d'intervention 1/2

Des bonifications temporaires de taux d'aides pour les projets prioritaires :

- Assainissement 60% en subvention au lieu de 40% sub + 20% avances
- AEP: 60% en subvention au lieu de 40%
- Lutte contre les fuites en ZRR : 60% en ZRR, 40% ailleurs

Aides aux stations d'épuration déclarées non conforme « équipement » à la DERU (directive eaux résiduaires urbaines) : réintroduction de cette possibilité supprimée depuis le 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 juillet 2022.

Augmentation du prix plafond pour les réseaux d'assainissement = 2*PR







Modalités d'intervention 2/2

☐ Hygiénisation des boues : prolongation de l'aide au fonctionnement jusqu'au 31/12/21

80% pour AESN – 30 à 40% pour AELB

- Report des échéances d'entrée en vigueur des conditions liées à l'existence d'un zonage pluvial ou diagnostic de moins de 10 ans pour les réseaux d'assainissement : prolongation du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} janvier 2022
- ☐ Les crédits des 11^{ème} programme restent mobilisables pour les projets hors plan de relance







Exemple d'opération financée sur le volet assainissement

Réhabilitation de réseaux d'assainissement et extension de la station d'épuration

à Genets et Bacilly (50)

Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Dépense 1 761 800 €

1 000 447€ d'aide







Normandie



Égalité Fraternité

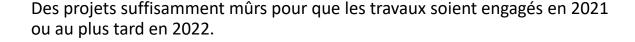


Volet eau : 2 Appels à projets sur le bassin Loire Bretagne

- AAP pour des investissements de réduction des rejets des réseaux d'assainissement pour les systèmes d'assainissement prioritaires et les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
 - → jusqu'à 70% d'aide

NB : les stations sont financées dans le cadre habituel du 11° programme

- AAP pour des investissements en eau potable (réseaux fuyards <u>non ouverts au programme habituellement</u>, CVM et désinfection)
 - → de 40% à 60% d'aide









Remplacement de canalisations fuyardes

à Longny-au-Perche (61)

SI ALIMENTATION EAU POTABLE DE LONGNY AU PERCHE

remplacement de 895 m de canalisations fuyardes Dépense 194 730 €

52 457€ d'aide - Taux : 40%

Exemple d'opération financée sur le volet eau





Volet eau et biodiversité du plan de relance

Normandie

ali Alibort/AEI B





Plan de relance volet biodiversité

Enveloppe de **3,1 M€** pour tout le bassin Seine-Normandie

- Financement par projet,
- Sans appel à projets
- Conformes au 11^{ème} programme de l'agence de l'eau
- Favoriser les projets non classique (ex : sur la RCE aller plus loin sur des mesures d'accompagnement...)
- Projets engagés au 1er semestre 2021 (autant que possible)
- Milieux aquatiques: augmentation du taux d'aide à 80 % pour les dispositifs de franchissement des ouvrages, uniquement pour les ouvrages servant à la navigation et augmentation à 90% du taux de subvention pour les suppressions d'obstacles
- → Bonne coordination avec les services de l'Etat sur les projets avant leur présentation en commission des aides
- → Partage de l'info sur ces projets très en amont avec les DR de l'OFB et les DREAL (pas de double financement possible entre crédits du plan de relance OFB, du plan de relance DREAL et du plan de relance agence de l'eau).



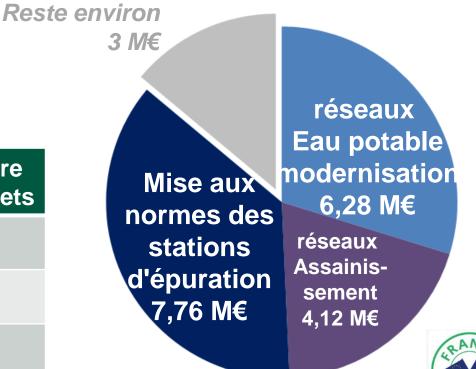




Consommation prévisionnelle de l'enveloppe Eau du plan de relance en Normandie*

Mise en œuvre du plan de relance - volet Eau -

	Montant de travaux	Nombre de projets
réseaux Eau potable	13,31 M €	18
réseaux Assainissement	6,95 M€	8
stations d'épuration	12,93 M€	5



^{*} Sous réserve d'instruction







Plan de relance volet biodiversité



Des projets qui visent le rétablissement de la continuité écologique

Projets retenus pour la Normandie :

DTMBN	Normandie	14	Ports Normands Associés	Passe à poisson sur le port de Caen	1 000 000 €	80%	800 000 €
DTMSAv	Normandie	27	Fédération de Pêche et de protection des Milieux Aquatiques de l'Eure	Projet de vidéo comptage sur la Risle	280 000 €	80%	224 000 €
AELB	Normandie	61	Fédération de Pêche de l'Orne	Rétablissement de la continuité écologique sur le bassin de la Vilette ou de la Briante (liste 2)		100%	Projet et montant à confirmer





Toutes les informations sont disponibles sur les sites des agences http://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/plan-de-relance-2020 Sur AELB, le dépôt des demandes d'aides est dématérialisé.

https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html

MERCI DE VOTRE ATTENTION